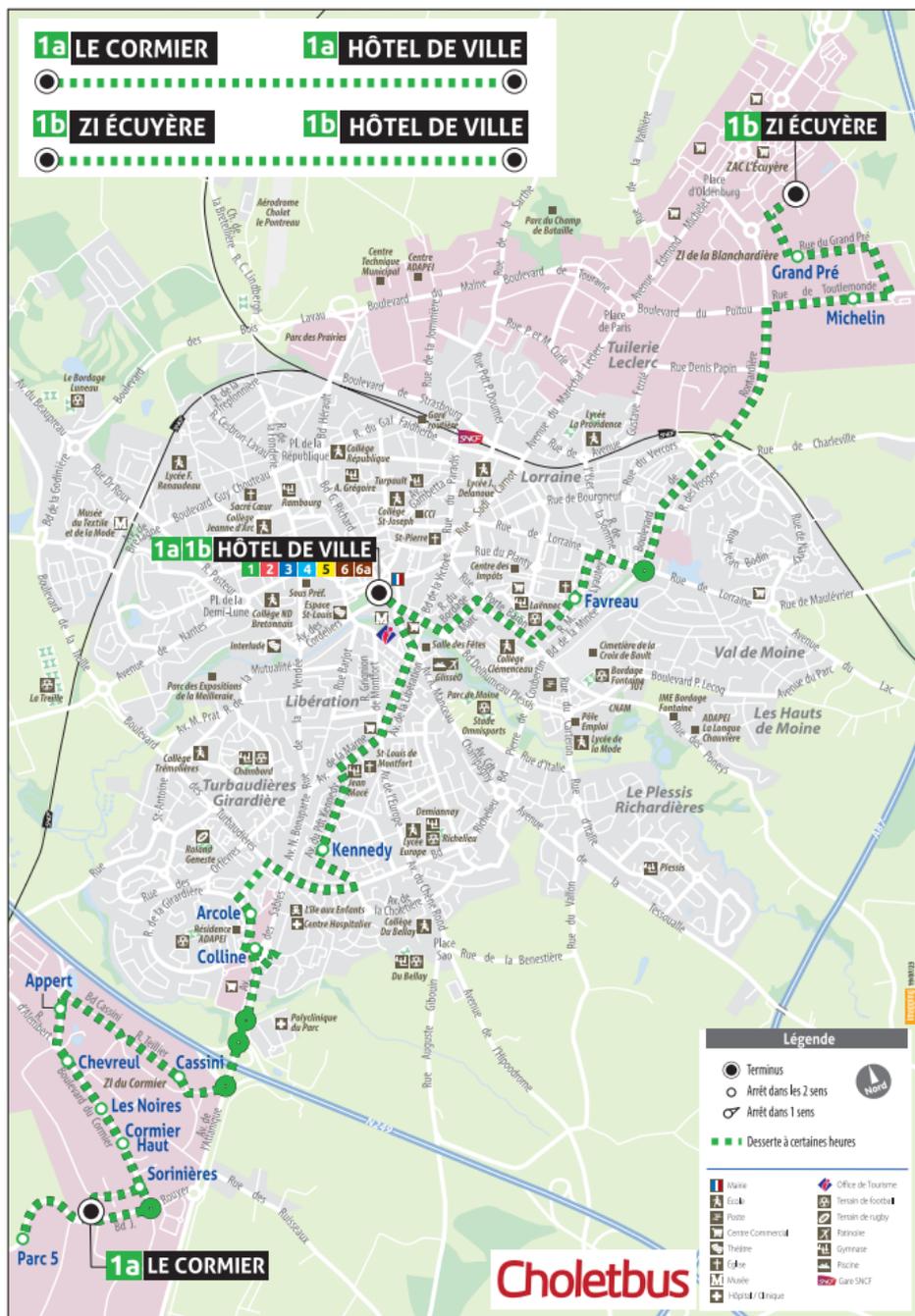


Dessertes "express" zones industrielles

1a Le Cormier

1b ZI Ecuylère



Horaires applicables à partir du 19/08/24



Les horaires indiqués peuvent varier en fonction des conditions de circulation.

♿ Les lignes 1a et 1b sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant aux arrêts indiqués (cf. verso).

CHOlet
agglomération

2 lignes pour relier les Zones Industrielles du

1a Hôtel de Ville ↔ Le Cormier

Du lundi au vendredi

BON A SAVOIR
Liaison directe
entre la Gare SNCF
et la ZI du Cormier

→ vers Le Cormier

	a									
Gare SNCF	7:13	7:33	-	-	8:13	8:38	-	-	-	-
Hôtel de Ville	7:20	-	7:35	8:00	8:17	-	-	-	-	-
Kennedy	-	-	7:42	8:05	8:22	-	-	-	-	-
Arcole	7:29	-	7:47	8:10	8:27	-	12:01	12:45	13:15	
Cassini	7:32	7:48	7:50	8:13	8:30	8:48	12:05	12:49	13:19	
Cormier Haut	7:35	7:51	7:53	8:16	8:33	8:51	12:08	12:52	13:22	
Le Cormier	7:37	7:53	7:55	8:18	8:35	8:53	12:10	12:54	13:24	

a : Dessert l'arrêt Parc 5 à 7:59 pendant les vacances scolaires

→ vers Hôtel de Ville

	a										b			
Le Cormier	7:38	8:04	11:50	12:10	13:00	13:25	15:50	16:43	17:05	17:21	17:35	18:05	18:23	
Cormier Haut	7:41	8:07	11:53	12:13	13:03	13:28	15:53	16:46	17:08	17:24	17:38	18:08	18:26	
Cassini	7:44	8:12	11:56	12:16	13:06	13:31	15:57	16:50	17:12	17:28	17:42	18:12	18:30	
Arcole	7:49	8:18	12:00	12:20	13:10	13:35	16:01	-	17:18	-	17:48	18:18	18:33	
Kennedy	7:54	8:21	-	-	-	-	16:04	-	17:21	-	17:51	18:21	-	
Hôtel de Ville	7:59	8:26	-	-	-	-	16:11	-	17:26	-	17:56	18:26	-	
Gare SNCF	-	-	-	-	-	-	-	17:05	-	17:43	-	-	18:45	

a : Passe par Jean Monnet à 16h05 en période scolaire / b : Part de l'arrêt Parc 5 à 16h55



Les arrêts Parc 5 et Sorinières sont également desservis par la ligne 16 du réseau Choletbus

1b Hôtel de Ville ↔ ZI Ecuyère

Du lundi au vendredi

→ vers ZI Ecuyère

Hôtel de Ville	7:15	7:45	8:15	13:45
Favreau	7:19	7:49	8:19	13:49
Michelin	7:23	7:53	8:23	13:53
Grand Pré	7:24	7:54	8:24	13:54
ZI Ecuyère	7:26	7:56	8:26	13:56

→ vers Hôtel de Ville

ZI Ecuyère	12:04	17:02	17:32	18:02	18:32
Grand Pré	12:05	17:03	17:33	18:03	18:33
Michelin	12:07	17:05	17:35	18:05	18:35
Favreau	12:12	17:10	17:40	18:10	18:40
Hôtel de Ville	12:15	17:13	17:43	18:13	18:43

oindre en direct Cormier et de l'Ecuyère !

Un accès rapide depuis n'importe quel arrêt du réseau Choletbus.

Les lignes **1a** et **1b** permettent la **correspondance** avec toutes les lignes du réseau urbain (lignes 1 à 6) à l'arrêt **Hôtel de Ville** et avec le réseau périurbain (lignes 10 à 17) en rejoignant l'arrêt Les Halles.

Consultez le plan du pôle d'échanges Hôtel de Ville / Les Halles à l'intérieur de ce guide.

Des modes de transport complémentaires :

En dehors des horaires proposés par les lignes **1a** et **1b**, pensez à nos autres services de mobilité :



VAELS (Vélo à Assistance Electrique en Libre-Service)

2 stations « Cormier Jean Rouyer » et « Cormier Armand Mayer » sont présentes dans la zone du Cormier et la station « L'Autre Faubourg » à proximité de la zone de l'Ecuyère.



Service de **court-voiturage** sur le territoire de Cholet Agglomération. Retrouvez plus d'infos dans notre volet « Nos services de mobilité » à l'intérieur de ce guide ou sur l'application Choletbus.

Le forfait mobilité durable, pensez-y !

Pour tous les salariés des structures engagées dans une démarche PDM (Plan de Mobilité) validée par TPC, le tarif de l'abonnement annuel 26/64 ans bénéficie de 20 % de réduction. Cette réduction est cumulable avec le forfait mobilités durables (FMD), dispositif financier permettant la prise en charge par l'employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Bon à savoir « Accessibilité »

1a

- ♿ Gare SNCF
- ♿ Hôtel de Ville
- ♿ Kennedy
- ♿ Arcole
- ♿ Colline
- ♿ Cassini
- ♿ Appert
- ♿ Chevreul
- ♿ Les Noires
- ♿ Cormier Haut
- ♿ Sorinières*
- ♿ Le Cormier
- Parc 5*

* Ces arrêts sont également desservis par la ligne 16

1b

- ♿ Hôtel de Ville
- ♿ Favreau
- ♿ Michelin
- Grand Pré
- ♿ ZI Ecuère

♿ Arrêt accessible

Seuls les arrêts identifiés par le pictogramme ♿ sont accessibles. En dehors de ces arrêts le conducteur ne pourra ni prendre, ni déposer une personne en fauteuil roulant.

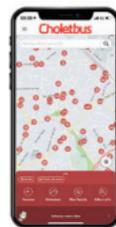
La montée dans le bus avec un fauteuil roulant se fait par la porte arrière du véhicule ou la porte du milieu pour un véhicule 3 portes.

Il n'y a qu'une seule place par bus. Par conséquent, si elle est déjà occupée, il vous faudra attendre le bus suivant.

Que vous soyez un voyageur occasionnel ou abonné, vous devez comme tout client du réseau Choletbus, faire valider votre titre de transport auprès du conducteur, soit par la personne qui vous accompagne, soit par un autre client présent dans le bus.

Pour signaler votre intention de descendre, vous avez à proximité de votre place dans le bus une sonnette spéciale. Le conducteur aura en retour l'information que vous souhaitez descendre et se présentera au prochain arrêt accessible pour sortir la rampe.

Bon voyage en Choletbus.



**Pour tout renseignement :
Application Choletbus**

www.choletbus.fr / contact@choletbus.fr

Allô Choletbus : 02 41 62 65 65

Espace Choletbus - Parvis Hôtel de Ville

Ouvert le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h, et le 1^{er} et dernier samedi du mois de 9h à 12h.

Choletbus

TPC
Transports Publics du Choletais